

Procès-verbal du comité syndical du 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 10 février à 20h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby, dûment convoqués le 05 février 2025, se sont réunis dans la salle du Comité à la Maison de Pays sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH.

Présents :

Alby-sur-Chéran	4 représentants	Jocelyne BOCH Christophe DANTON Roger FRANCHIOLO Xavier ZUNINO
Allèves	2 représentants	Noëlle DELORME Yvonne TOURNIER
Chainaz-les-Frasses	2 représentants	Gilles VIVIAN Jean-Marc MERME
Chapeiry	2 représentants	Gilles ARDIN Gyliane CLERC
Gruffy	1 représentant	Catherine DIEMERT
Héry-sur-Alby	3 représentants	Jacques ARCHINARD Patrick CLAVEL Françoise MUGNIER
Saint Sylvestre	0 représentant	

Nombre de délégués en exercice : 18

Nombre de délégués titulaires présents : 11

Nombre de délégués suppléants présents : 1

Secrétaire de séance : Madame Gyliane CLERC est élue secrétaire de séance.

Sur proposition de Madame la Présidente, le procès-verbal du Comité Syndical du 25 novembre 2024 est adopté à l'unanimité

Conformément aux conclusions de la dernière réunion de bureau, Madame la Présidente proposera au Comité d'inscrire une délibération supplémentaire relative à la création d'un poste de 4 mois pour accroissement temporaire d'activités au service administratif. Accord unanime des membres du Comité Syndical

Madame la Présidente propose aussi d'ajouter la délibération relative à la signature de la convention avec le Conseil Départemental pour le poste de secrétariat commun de la MISP et de retirer le point qui, suite à une erreur de transmission des services du Département, concernait une convention avec le Conseil Départemental pour l'utilisation des bâtiments et espaces sportifs : accord unanime des membres du Comité Syndical

DOSSIERS SOUMIS A DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

- **Convention avec le Conseil Départemental pour le poste d'agent d'accueil auprès de la Maison Intercommunale des Services Publics.**

A toutes fins utiles, il est rappelé la délibération prise pour l'année 2024 pour ce même poste :

« Madame la Présidente rappelle que, le 6 novembre 2006, le conseil de communauté de la Communauté de Communes du Pays d'Alby (CCPA) avait approuvé la convention relative à un poste de secrétariat commun aux services de la Communauté de Communes (relais assistantes maternelles et multi-accueil) et aux services du Conseil Départemental (accueil et secrétariat du relais médico-social).

En 2017 et à l'issue de l'intégration de la CCPA au sein du Grand Annecy, cette convention a perduré.

Durant l'année 2021, les Services du Département et du Syndicat se sont rencontrés à plusieurs reprises pour dresser un bilan de l'activité.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la participation du Département a été fixée à 35 % au lieu des 50 % initialement déterminée. »

Le Conseil Départemental, qui établit la convention sollicite le Syndicat Intercommunal du Pays d'Alby pour le renouvellement de celle-ci, au titre de l'année 2025.

L'Assemblée, après en avoir délibéré :

AUTORISE, à l'unanimité la signature de la convention, au titre de l'année 2025, dans les conditions précitées.

FINANCES

- **Modification de la délibération pour le paiement des investissements avant le vote du budget primitif 2025.**

Par délibération du 25 novembre 2024, le Comité Syndical a voté les montants des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Une erreur s'est glissée dans la prise en compte des montants qui comprenaient les restes à réaliser, il convient donc de remplacer les montant initiaux par :

- **Immobilisations incorporelles : 7 454.00 €**
- **Immobilisations corporelles : 104 123.87 €**
- **Immobilisations en cours : 182 597.83 €**

Madame la Présidente précise que ces montants ont été vérifiés par les services de la Trésorerie.

Après discussion, le Comité Syndical se prononce sur le retrait de la délibération du 25 novembre 2024 et la prise en compte des nouveaux montants, exposés. Avis favorable unanime.

- **Tarifs 2025 « Ateliers PASS »**

Dans le prolongement de ce qui a été réalisé précédemment par le Syndicat, en ce qui concerne le Projet des Pratiques Artistiques Solidaires et Sociales (PASS), Madame la Présidente propose de reconduire ces actions sur la même base financière, à savoir :

- **Atelier « Chants-sous »** qui accueille les personnes âgées vivant sur le territoire ainsi que les résidents, leurs proches et aidants (personnes âgées vivant à domicile ou Institution). Le nombre de séances est de 12 sur une période allant du 9 janvier 2025 au 26 juin 2025 : **participation unique de 25 € (vingt-cinq) par trimestre.**
- **Atelier « Mouvements dansés »** proposé aux résidents de l'EHPAD, vivant dans l'unité protégée d'Alzheimer. Le nombre de séances est de 18 sur une période allant du 8 octobre 2024 au 1^{er} juillet 2025 (**gratuité**)
- **Atelier « Danse inclusive »** ouvert aux personnes valides, aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap vivant à domicile ou en institution ainsi qu'à leur proches ou aidants : 18 séances du 7 octobre 2024 au 7 juillet 2025 : **participation unique de 25 € (vingt-cinq) par trimestre.**

Madame la Présidente appelle le Comité Syndical à se prononcer sur ces tarifs tout en rappelant que ceux-ci demeurent inchangés par rapport aux années précédentes et que les actions menées dans le cadre du PASS sont fortement soutenues par le Conseil Départemental.

Avis favorable unanime du Comité Syndical.

RESSOURCES HUMAINES

- **Modification d'un poste ouvert pour affectation à la crèche « Les Bambins du Chéran » ;**

Le tableau des emplois du Syndicat comporte ce jour 2 postes « vacants » auprès de la filière technique.

Depuis plusieurs mois, nombre d'agents ont été absents et le personnel en place a généré un volume d'heures supplémentaires conséquent.

Aussi pour pallier ses absences répétées et anticiper les prochains départs (d'ici juin), il est proposé de recruter un agent sur une période d'un an ;

Après explications de Madame la Présidente, le Comité Syndical se prononce favorablement, à l'unanimité, pour la fermeture d'un poste auprès de la filière technique et l'ouverture concomitante d'un poste de la filière médico-sociale (auxiliaire de puériculture).

- **Création d'un poste contractuel d'agent d'accueil**

Madame la Présidente rappelle ce qui a fait l'objet de discussions en réunion de bureau, à savoir la nécessité au titre d'un accroissement temporaire d'activités de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps non complet (28/35ème) pour exercer les fonctions de Chargé(e) d'accueil et de secrétariat général à compter du 1^{er} mars 2025 et pour une durée de 4 mois.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel relevant de la relevant de la catégorie C de la filière administrative du cadre d'emplois des adjoints administratifs, au grade d'adjoint administratif territorial.

Le Comité Syndical se prononce favorablement, à l'unanimité, pour ce recrutement.

Arrivée de Monsieur Christophe Danton à 20h45.

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

QUESTION DIVERSES

- **Départ de Madame Mireille Champlong, Directrice Générale de la collectivité**

Madame la Présidente explique que Madame Champlong a déposé une demande de disponibilité à compter du 31 mars prochain et quittera donc très prochainement le Syndicat.

Monsieur Archinard et plusieurs autres élus déplorent ce départ rapide.

Madame la Présidente indique qu'après concertation avec les élus du bureau, il a été fait appel au centre de gestion pour assister la collectivité le temps qu'un nouveau recrutement soit lancé.

Le Centre de Gestion propose la mise en place de deux conventions :

- Une pour la mise à disposition d'un « manager de transition » ou de secrétariat à un rythme qu'il conviendra de définir
- Une en tant que conseil en organisation afin de mener à bien un diagnostic fonctionnel, lequel permettra de déterminer les contours d'un poste de direction générale au regard de la situation actuelle de la collectivité.

Ces deux conventions seront proposées au vote du Comité Syndical lors d'une prochaine réunion.

- **Prochaines réunions**

- Jeudi 20 février, 18h30 : rendu du diagnostic financier qui a été demandé au cabinet Klopfer.
- Lundi 31 mars, 20h : prochain Comité Syndical (vote du CA et du BP 2025)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

La Secrétaire de Séance,

Gyliane CLERC



La Présidente

Jocelyne BOCH

